



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 155 742 320 euros - RCS PARIS n°493 455 042
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLE GENERALE MIXTE DU 22 MAI 2015 à 9 heures

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe BPCE et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Rapport du président du Conseil de Surveillance sur les travaux du conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques pour l'exercice 2014
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne
- Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels de BPCE SA
- Approbation des comptes consolidés du groupe BPCE SA
- Approbation des comptes consolidés du Groupe BPCE
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce
- Approbation d'un engagement visé aux articles L.225-90-1 et L.225-86 du code de commerce
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au Président du Directoire
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 aux autres membres du Directoire

- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier, durant l'exercice 2014
- Plafonnement des rémunérations variables
- Nomination des membres du conseil de surveillance
- Nomination des censeurs
- Nomination de commissaires aux comptes titulaires
- Nomination de commissaires aux comptes suppléants
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2015 et les exercices ultérieurs

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Consultation périodique des actionnaires en application des dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce
- Pouvoirs pour formalités